

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2**2019: B08****NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires**EXPÉDITRICE :** Nancy Naylor
Sous-ministre**DATE :** Le 15 mars 2019**OBJET :** Nouvelle vision de l'éducation

Le gouvernement a publié aujourd'hui sa vision de l'éducation : L'éducation à l'œuvre pour vous. Je vous écris pour vous donner un aperçu de la vision et de ses éléments clés.

Modernisation des salles de classe en Ontario

Comme vous le savez, le Ministère a consulté ses partenaires du secteur de l'éducation pour obtenir leurs commentaires sur les considérations relatives à l'effectif des classes.

Le Ministère a tenu des réunions en personne en janvier 2019 avec les fédérations d'enseignantes et enseignants, les associations de conseillères et conseillers scolaires et les syndicats du secteur de l'éducation pour obtenir leurs points de vue. Les conseils scolaires, les associations des directions d'école et des directions adjointes et d'autres partenaires du secteur de l'éducation ont également été invités à fournir des commentaires écrits entre le 23 janvier et le 22 février 2019.

Le Ministère a reçu près de 500 soumissions écrites du public, y compris de parents, d'enseignants et enseignantes, ainsi que d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Bien que les phases précédentes de la consultation soient maintenant

terminées, le Ministère a invité les partenaires à poursuivre cet important dialogue au cours de la prochaine [consultation](#).

Cette consultation permettra aux partenaires de fournir leur rétroaction au sujet des plans proposés par le gouvernement.

La période de consultation se poursuivra jusqu'au 31 mai 2019. Pour offrir une certitude aux familles, au personnel et aux conseils scolaires au sujet de l'orientation future, le gouvernement entend procéder aux prochaines étapes, incluant toute législation nécessaire, à temps pour la prochaine année scolaire.

Effectif des classes

Le gouvernement s'est engagé à soutenir les élèves et les familles en modernisant de façon responsable le financement de l'éducation.

Le gouvernement se réjouit à la perspective de poursuivre les consultations avec les partenaires en éducation qui l'aideront à façonner ses plans. Les changements proposés pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants :

- Maternelle et jardin d'enfants – Il n'y a pas de changement proposé aux plafonds ou aux exigences relatives à l'effectif moyen des classes. L'effectif moyen des classes financé demeurerait au niveau actuel de 25,57 et il y aurait une réduction minimale du nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) financés, qui passerait de 1,14 à 1,0. Cela ne changera pas le ratio éducateur-élèves. De plus, le Ministère mettra en place de nouveaux fonds pour aider à couvrir les coûts de suppléance des EPEI.
- Primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) – Les plafonds fermes restent en place. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les plafonds ou les exigences relatives à l'effectif moyen des classes.
- Intermédiaire (de la 4^e à la 8^e année) – Les conseils scolaires seraient tous tenus de maintenir un effectif moyen des classes à l'échelle du conseil scolaire à 24,5 élèves ou moins, tandis que l'effectif moyen des classes financé augmenterait légèrement, passant de 23,84 à 24,5. Cela permettrait d'uniformiser le financement ainsi que l'effectif des classes dans l'ensemble de la province, étant donné qu'il y a toujours eu des variations pour ces années d'études.
- Secondaire (de la 9^e à la 12^e année) – L'effectif moyen des classes a été rajusté, passant de 22 à 28 élèves afin d'harmoniser davantage l'effectif des classes au secondaire avec celui des autres provinces et territoires du Canada. Les conseils scolaires seraient tenus de maintenir un effectif moyen des classes à l'échelle du conseil scolaire de 28 élèves ou moins et l'effectif moyen des classes financé serait porté à 28 élèves pour appuyer ce changement. De plus, le financement pour le fonctionnement des écoles serait rajusté en conséquence.

La période de consultation se poursuivra jusqu'au 31 mai 2019. Pour offrir une certitude aux familles, au personnel et aux conseils scolaires au sujet de l'orientation future, le gouvernement entend procéder aux prochaines étapes, incluant toute législation nécessaire, à temps pour la prochaine année scolaire.

Apprentissage électronique

Le gouvernement s'est engagé à moderniser l'éducation et à soutenir les élèves et les familles de façon novatrice afin d'accroître la réussite des élèves. Pour consulter la liste des cours d'apprentissage électronique, suivre ce lien :

<http://edu.gov.on.ca/apprentissageelectronique/courses.html>

À compter de l'année scolaire 2020-2021, le gouvernement centralisera la prestation de tous les cours en ligne afin de permettre aux élèves d'accéder plus facilement aux possibilités et aux programmes éducatifs, quel que soit l'endroit où ils vivent en Ontario. L'effectif moyen des classes serait rajusté à 35.

Les élèves du secondaire doivent obtenir au moins quatre crédits d'apprentissage en ligne sur les 30 crédits nécessaires pour satisfaire aux exigences d'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Cela équivaut à un crédit par année, avec des exemptions pour certains élèves sur une base individuelle. Ces changements aux exigences relatives à l'obtention d'un diplôme seront mis en œuvre progressivement, à compter de 2020-2011.

Avec ces modernisations supplémentaires, la somme allouée par élève au niveau secondaire au titre de la Subvention de base pour les élèves ne sera plus versée à compter de septembre 2019.

Protection contre l'attrition

Le gouvernement s'engage à renforcer la viabilité financière du système d'éducation en évitant des licenciements en première ligne. Les changements proposés à l'effectif des classes pourraient avoir une incidence sur la dotation en personnel enseignant des conseils scolaires de l'Ontario.

Le Ministère prévoit l'introduction d'une nouvelle allocation de fonds qui viendra compléter les besoins des conseils scolaires lorsque la réduction du nombre d'enseignantes et d'enseignants financés dépassera les taux réels de l'attrition, c'est-à-dire des départs à la retraite et des autres départs volontaires. Avec ce soutien en place, les conseils scolaires pourront éviter de licencier du personnel enseignant en raison des modifications proposées à l'effectif des classes. Le Ministère fournira une protection contre l'attrition pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, permettant ainsi aux conseils scolaires de mettre progressivement en place les effectifs des classes proposés.

La protection contre l'attrition s'appliquerait aux modifications proposées à la politique sur l'effectif des classes, y compris l'apprentissage électronique. Pour ce qui est de la baisse des effectifs, les conseils scolaires devraient suivre leurs procédures habituelles, tout en prenant en compte les départs à la retraite, les départs volontaires et l'allocation pour la baisse des effectifs afin d'éviter les licenciements. Certains conseils scolaires de l'Ontario pourraient être dans cette situation, comme dans les années précédentes.

Les conseils scolaires devraient faire preuve de prudence pour ce qui est de l'embauche lorsqu'il s'agit de remplacer les enseignantes et les enseignants qui prennent leur retraite ou qui partent volontairement.

Pratiques d'embauche

Le Règlement de l'Ontario 274/12, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, établit des processus obligatoires que tous les conseils scolaires de langue anglaise doivent suivre lorsqu'ils embauchent du personnel enseignant occasionnel et permanent à long terme.

Toutefois, depuis sa mise en application en 2012, les intervenantes et intervenants, y compris les parents, les directions d'école, les directions de l'éducation et le personnel enseignant, ont soulevé des préoccupations à son sujet, telles que l'augmentation de la charge de travail des directions d'école et le roulement des titulaires de classe.

Le Ministère a tenu des réunions en personne en janvier 2019 avec les fédérations d'enseignantes et enseignants, les associations de conseillères et conseillers scolaires et les syndicats du secteur de l'éducation pour obtenir leurs points de vue. Le Ministère a également invité des intervenantes et intervenants à fournir leur rétroaction écrite. Le Ministère a reçu 80 mémoires soumis par des intervenantes et intervenants et des membres du public. Les phases précédentes de la consultation sont maintenant terminées, mais le Ministère a invité les partenaires à poursuivre cet important dialogue au cours de la prochaine [consultation](#).

Pour répondre à ces préoccupations, l'objectif du gouvernement est de travailler avec ses partenaires du secteur de l'éducation afin d'améliorer la mobilité du personnel enseignant tout en augmentant la transparence, l'équité, l'uniformité et l'obligation de rendre des comptes pour ce qui est de l'embauche de personnel enseignant dans tous les conseils scolaires. L'objectif du gouvernement est de s'assurer que les élèves reçoivent l'appui d'enseignantes et d'enseignants qualifiés et que les directrices et directeurs d'école sont en mesure d'embaucher des enseignantes et enseignants en fonction de leur mérite et de leur aptitude à ce poste.

Fonds attribués par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE)

Des changements limités seront apportés aux SBE dans les domaines suivants :

Fonds pour les priorités locales

Le Fonds pour les priorités locales, créé pour la première fois durant l'année scolaire 2017-2018, lors de la dernière ronde de négociations collectives, vient à échéance le 31 août 2019. La question de savoir si le financement de la dotation sera prolongé est assujettie au processus central de négociation collective à venir. Les augmentations salariales seront maintenues ainsi que le financement des directions d'école et des directions adjointes, ce financement ne devant pas prendre fin avant le 31 août 2020.

Allocation au titre du volet Ajustement des coûts

Historiquement, le montant de base de l'Allocation au titre du volet Ajustement des coûts fournissait un financement supplémentaire pour les repères salariaux des travailleurs du secteur de l'éducation. Étant donné que les conseils scolaires disposent d'autres subventions au titre des SBE pour répondre à leurs besoins relatifs à la dotation en personnel, ce montant a été supprimé pour l'année scolaire 2019-2020.

Supplément de transition des ressources humaines

Le Supplément de transition des ressources humaines se voulait un soutien temporaire pour aider les conseils scolaires à respecter les ententes négociées de la période 2017-2019. Ce supplément a été supprimé pour l'année scolaire 2019-2020.

Facteurs de capacité d'accueil des salles de classe

Pour tenir compte des changements proposés à l'effectif des classes au secondaire, les facteurs qui déterminent le montant du financement pour le fonctionnement des installations scolaires seront rajustés.

Financement pour les services publics

Comme par les années passées, le financement sera augmenté pour couvrir les coûts accrus associés au chauffage et à l'éclairage des installations scolaires.

Financement du transport scolaire

Comme par les années passées, le financement sera augmenté pour couvrir les coûts plus élevés associés au transport scolaire. De plus, des soutiens financiers supplémentaires sont prévus pour les conseils scolaires qui exploitent des services de transport efficaces, mais pour lesquels les coûts du transport scolaire dépassent le financement prévu à cette fin.

Enfin, le Ministère a l'intention d'entreprendre un examen de la formule de financement du transport scolaire afin de mettre en place un système de transport scolaire plus efficace et responsable en Ontario.

Poursuite de la mise en œuvre des ententes de travail centrales de 2017-2019

Comme les années précédentes, le financement sera augmenté pour tenir compte des rajustements salariaux liés aux conventions collectives centrales de 2017-2019.

Moment de l'annonce des subventions annuelles

Il y aura des renseignements détaillés, y compris les allocations par conseil scolaire, dans le cadre de l'annonce de la formule de financement annuelle qui aura lieu plus tard ce printemps. L'information résumée à l'annexe A vise à guider les conseils scolaires au sujet des principaux changements à apporter aux politiques afin de faciliter les prochains cycles de planification et de budgétisation avant l'annonce du financement qui devrait être publiée avant la fin avril.

Technologie (large bande)

La large bande est un élément fondamental pour soutenir l'apprentissage numérique modernisé dans la salle de classe.

Les élèves et le personnel enseignant de l'Ontario auront accès à des services Internet fiables, rapides, sécuritaires et abordables à l'école, à raison d'un mégaoctet par seconde par élève dans toutes les régions de la province. Le projet sera terminé d'ici 2021-2022, et tous les conseils scolaires, les écoles et les élèves y participeront.

Pour mener à bien ce projet, les besoins de chaque école seront examinés et des solutions techniques individuelles seront mises en œuvre. L'expansion du réseau à large bande est déjà en cours dans une majorité d'écoles du Nord et d'écoles rurales : 32 pour cent des écoles du Nord et 35 pour cent des écoles rurales ont déjà terminé leurs travaux de modernisation.

Téléphones cellulaires

Lors de la consultation sur la réforme de l'éducation tenue à l'automne 2018, les parents, les élèves et le personnel enseignant nous ont dit que les téléphones cellulaires ont le potentiel d'être des outils d'apprentissage utiles, mais que, trop souvent, ils distraient de l'apprentissage et ont un effet négatif sur l'expérience en classe.

En réponse à de tels commentaires, l'utilisation des téléphones cellulaires dans les écoles pendant les heures d'enseignement sera interdite à compter de septembre 2019. Le Code de conduite de la province sera mis à jour pour refléter ce changement.

L'utilisation d'appareils mobiles personnels (comme les téléphones cellulaires) pendant les heures d'enseignement sera permise dans les circonstances suivantes :

- à des fins éducatives, selon les directives du personnel enseignant;
- pour des raisons de santé et médicales;
- pour répondre à des besoins d'éducation de l'enfance en difficulté.

Les conseils scolaires et les intervenantes et intervenants seront consultés pour s'assurer que les élèves et les parents connaissent bien les nouvelles lignes directrices, y compris les exceptions.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Le rendement des élèves est l'une des clés de la réussite dans une économie mondiale concurrentielle. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) peut fournir des données et des recherches essentielles afin de revigorer l'éducation en Ontario et d'aider à améliorer l'apprentissage des élèves à l'échelle de la province, des conseils scolaires et des écoles. Il aide également à cerner les écarts de rendement afin de promouvoir une plus grande équité dans le système d'éducation financé par les fonds publics.

Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à travailler avec l'OQRE pour le moderniser et pour en moderniser les processus, et il utilise des données pour élaborer de meilleurs modèles de vérification et d'évaluation qui mettent davantage l'accent sur l'équité.

Moderniser l'apprentissage en Ontario

La nouvelle vision du gouvernement en matière d'éducation modernisera l'apprentissage dans l'ensemble du système d'éducation de la province.

À la suite des commentaires recueillis lors de la consultation sur l'éducation tenue l'automne dernier, la province ira de l'avant avec des changements dans les domaines suivants :

Mathématiques

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une nouvelle stratégie quadriennale sur les mathématiques visant à garantir que les élèves acquièrent une solide compréhension des éléments fondamentaux des mathématiques et de la manière de les appliquer. Cette approche permettra :

- d'améliorer les résultats des élèves en mathématiques;
- d'aider les élèves à résoudre des problèmes de mathématiques de la vie quotidienne;
- d'augmenter la capacité des élèves à s'intégrer au marché du travail de demain.

Cette stratégie propose l'intégration sur quatre ans d'un nouveau programme-cadre de mathématiques pour tous les élèves, à chaque année d'études. Il mettra l'accent sur les concepts et les compétences de base qui contribuent au succès futur des élèves et sera accompagné de ressources à l'intention des parents et du personnel enseignant. Les premiers éléments du nouveau programme-cadre seront disponibles en septembre 2019.

Outre l'intégration d'un programme-cadre amélioré, des ressources en ligne seront offertes pour soutenir l'apprentissage des élèves. Le gouvernement a également présenté un projet de loi qui obligerait le nouveau personnel enseignant à se soumettre

à un examen de connaissances en mathématiques avant de pouvoir diriger une classe à titre de professionnels. Si le projet de loi est adopté, la loi permettrait de s'assurer que les enseignantes et les enseignants sont confiants et fin prêts à enseigner les mathématiques. De même, d'ici le printemps de 2020, il deviendrait obligatoire de réussir l'examen pour recevoir l'agrément de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Par ailleurs, le gouvernement financera des cours de qualification additionnelle en mathématiques pour les enseignantes et les enseignants qui font déjà partie du système

Science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)

Le gouvernement s'engage à mener les élèves de l'Ontario sur la voie de la réussite en leur donnant les outils dont ils ont besoin pour acquérir des compétences dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

La nouvelle stratégie ontarienne en matière d'apprentissage des disciplines STIM permettra à notre province de devenir un leader mondial dans ce domaine. En s'associant avec des membres du personnel enseignant, des élèves, des parents, des établissements d'enseignement postsecondaire et des chefs de file de l'industrie, le gouvernement entend créer de nouvelles expériences d'apprentissage enrichies pour les disciplines STIM.

La première étape de cette transformation sera de procéder à la révision immédiate du cours obligatoire d'exploration de carrière de 10^e année, afin d'y ajouter l'étude des industries à forte croissance, notamment celles liées aux disciplines STIM. Ce cours sera publié vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019.

Par ailleurs, la stratégie comprendra une révision des programmes-cadres d'affaires et commerce et d'études informatiques, qui seront désormais axés sur le développement de compétences professionnelles, notamment l'entrepreneuriat, la pensée informatique et le codage. En 2019-2020, nous entamerons des recherches et des analyses comparatives avec les programmes d'études d'autres provinces et territoires, dont les résultats serviront de base pour la révision de ces programmes-cadres.

Métiers spécialisés

Les programmes de la Majeure Haute Spécialisation et à double reconnaissance de crédit ont grandement participé à la réussite des élèves de l'Ontario en leur offrant des occasions de découvrir les métiers spécialisés et l'apprentissage. Le ministère de l'Éducation travaillera en étroite collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en vue de sensibiliser les élèves et leurs parents aux métiers spécialisés, à la technologie et à la formation par l'apprentissage ainsi que de promouvoir les cheminements de carrière vers ces secteurs en demande.

Nous voulons nous assurer que les élèves ont accès à :

- un large éventail d'occasions de découvrir les carrières offertes dans le domaine des métiers spécialisés et de la technologie dès l'école élémentaire;
- un apprentissage pratique sur le terrain grâce à des partenariats communautaires et des stages coopératifs.

Littératie financière

L'apprentissage de la littératie financière est essentiel en vue d'assurer la réussite des élèves, de former une main-d'œuvre instruite et responsable et de préparer la population ontarienne à un avenir plus prospère.

La littératie financière deviendra donc une composante importante de l'enseignement obligatoire du cours révisé d'exploration de carrière de 10^e année, qui sera publié vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019.

Elle sera également un point d'intérêt dans le programme-cadre de mathématiques révisé intégré graduellement pour toutes les années d'études.

Éducation autochtone

Une révision du programme-cadre d'études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la 9^e à la 12^e année sera publiée vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019. Il a été élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones afin d'approfondir les connaissances sur les perspectives, les cultures, les contributions et les histoires des Autochtones.

En s'appuyant sur cette base, le gouvernement poursuivra sa collaboration avec les partenaires autochtones afin de développer une approche qui mènera à une révision plus approfondie de ce thème au sein de l'ensemble des sujets, des années d'études et des cours du curriculum, en vue de consolider le contenu et l'apprentissage relatifs aux Autochtones.

Éducation physique et santé

Les commentaires reçus dans le cadre de la plus vaste consultation sur l'éducation réalisée à l'échelle de la province ont indiqué au gouvernement le besoin de créer un programme-cadre d'éducation physique et santé qui soit pertinent et adapté à l'âge des élèves. Le nouveau programme-cadre qui sera enseigné au palier élémentaire sera publié vers la fin du mois de mai et sera mis en œuvre en septembre 2019. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le personnel enseignant continuera de se servir du programme-cadre de 2018 et des ressources adaptées à l'âge des élèves et fera preuve de jugement professionnel pour enseigner cette matière dans sa salle de classe.

Pour veiller à respecter les parents, le gouvernement appliquera une politique de non-participation, semblable à ce qui existe dans d'autres administrations. Par ailleurs, le Ministère offrira des modules en ligne que les parents pourront utiliser pour aborder ces sujets à la maison quand ils estiment que leur enfant est prêt. Les parents disposeront de ces deux options dès l'année scolaire 2019-2020.

Curriculum numérique

Une nouvelle plateforme numérique sera mise en place afin de moderniser l'accès au curriculum de l'Ontario. Ce nouvel espace numérique deviendra de plus en plus interactif avec le temps et permettra aux membres du personnel enseignant, aux parents et aux élèves d'avoir accès aux programmes-cadres et aux ressources d'apprentissage de manière conviviale et compatible avec les appareils mobiles. La première phase de cette nouvelle plateforme sera lancée en septembre 2019 et son développement se fera progressivement, par le biais d'ajouts de contenu et de fonctionnalités en fonction des besoins et des commentaires des utilisateurs.

Les initiatives énoncées dans la présente note de service pourraient être appuyées par des modifications proposées au règlement relatif aux SBE et par d'autres lois, le cas échéant. Le Ministère fournira de plus amples informations sur les modifications législatives au fur et à mesure.

Nous tenons à remercier les conseils scolaires pour leur dévouement continu à offrir des programmes et du soutien à tous les élèves. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les consultations avec les partenaires en éducation et à l'idée de collaborer sur les priorités du gouvernement en matière d'éducation.

Original signé par :

La sous-ministre,

Nancy Naylor

Annexe A : Hypothèses de planification

Le tableau ci-dessous appuiera la planification des conseils scolaires. Il résume les changements que les conseils scolaires peuvent prévoir en matière de financement, sous réserve de consultations, de négociations et de modifications législatives éventuelles.

Le Ministère prévoit que la formule de financement annuel sera publiée à la fin du mois d'avril.

Description	Modifications au financement *
Maternelle et jardin d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio de dotation en personnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) financé passe de 1,14 EPT à 1,0 EPT.
De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé demeure à 19,8.
De la 4 ^e à la 8 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé est rajusté de 23,84 à 24,5.
De la 9 ^e à la 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé est rajusté de 22 à 28.
Apprentissage électronique	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé a été rajusté à 35 à compter de l'année scolaire 2020-2021.
Somme allouée par élève au niveau secondaire au titre de la Subvention de base pour les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Fonds pour les priorités locales	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Allocation au titre de l'Ajustement des coûts	<ul style="list-style-type: none"> Fin du montant de base au 31 août 2019
Supplément de transition des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Capacité d'accueil des salles de classe dans la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place progressive sur cinq ans d'un nouveau facteur de superficie supplémentaire pour l'exploitation des installations scolaires afin de tenir compte des changements proposés à l'effectif des classes au secondaire.
Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires (services publics)	<ul style="list-style-type: none"> Une mise à jour de 2 % de la portion des coûts repères non liés au personnel de la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires pour aider à gérer les augmentations de prix des produits de base (électricité, gaz naturel,

Description	Modifications au financement *
Transport scolaire	<p>assurance des installations et autres coûts).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rajustement de mise à jour des coûts de 4 %, déduction faite de l'excédent des transports des années précédentes, s'il y a lieu. • Financement pour les conseils scolaires qui ont des déficits en matière de transport et qui ont fait preuve d'efficacité dans le fonctionnement des consortiums.
Protection contre l'attrition du personnel enseignant en cas de changement de l'effectif des classes (y compris l'apprentissage en ligne)	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif des classes financé et les paramètres de dotation de la Subvention de base pour les élèves ainsi que d'autres éléments connexes des SBE seraient rajustés pour tenir compte des changements proposés ci-dessus à l'effectif des classes. • Si la réduction du nombre d'EPT du personnel enseignant financé après ces changements dépasse le taux d'attrition, un complément de financement sera accordé afin que le changement financé ne dépasse pas le taux d'attrition. • L'attrition est la somme des départs réels à la retraite et des autres départs volontaires. Ce calcul sera effectué pour chaque palier séparément. La baisse des effectifs n'est pas couverte par la protection contre l'attrition. • Grâce à ce soutien, les conseils scolaires peuvent éviter les mises à pied d'enseignantes et d'enseignants.
Repères salariaux	<ul style="list-style-type: none"> • À rajuster de 1 % pour tenir compte des conventions collectives centrales négociées antérieurement, ainsi que du montant de l'entente provinciale sur les conditions d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints d'école.

* Les modifications proposées au financement feront l'objet de consultations, de négociations et d'éventuelles modifications législatives.